

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2164

13 octobre 2010

SOMMAIRE

Aeolos S.A.	103832	German Centre Moscow S.à r.l.	103838
Alex Lu S.à r.l.	103838	Gernest S.A.	103870
ALM Corporation S.à r.l.	103837	Immo Home Project S.à r.l.	103834
ALM Corporation S.à r.l.	103836	Innoplan S.à r.l.	103837
Aludev S.A.	103832	International Pension Administration S.à r.l.	103837
Aludev S.A.	103832	kdconsult s.à r.l.	103840
A.N. International 2 S.à r.l.	103832	King's Cross Asset Funding 38	103872
Ariadne S.A.	103872	Koerlux S.à r.l.	103834
Arina S.A.	103835	"Le Passé Simple s.à r.l."	103835
Beim Struwelpeter S.à r.l.	103832	Luxincom S.à r.l.	103872
Benval S.A.	103838	Lux Kapitalmarkt Management AG	103835
Calliope S.A.	103838	Morro Investments SA	103838
Cofima Holding S.A.	103834	Munus Holding S.à r.l.	103871
Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l.	103871	Nagatino Property S.à r.l.	103838
Crescent Court Real Estate S.A.	103871	Overland Trade SA	103837
DAMOI S.A.	103840	PDL Europe GV Subs S.à r.l.	103841
Eagle Bay	103871	PDL Europe PX Subs S.à r.l.	103860
EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar	103840	Preferred Retail S.A.	103836
Elbblick (India) S.à r.l.	103833	Qualcount Holding S.A.	103836
Elbblick (Juliet) S.à r.l.	103833	Querium Management S.à r.l.	103836
Elbblick (Kilo) S.à r.l.	103833	Ray International S.A.	103835
Elbblick (Lima) S.à r.l.	103833	Ray International S.A.	103835
Elbblick (Mike) S.à r.l.	103833	Re-Lux-Tif S.A.	103835
Elbblick (November) S.à r.l.	103834	Rose Lila S.à r.l.	103836
Elbblick (Oscar) S.à r.l.	103833	Royal Land S.A.	103837
Equidem S.à r.l.	103834	SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l.	103872
ESP Europe S.à r.l.	103870	Softec S.A.	103840
Essia Holding S.A.	103839	Spica S.A.	103839
Europressing S.A.	103840	Trilon Luxembourg Branch	103826
EuroPRISA Management Company S.A.	103850	Truking S.à r.l.	103839
Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à r.l.	103834	Truking S.à r.l.	103839
		Viking S.A.	103839

Trilon Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.535.

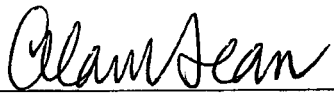
—
Suite à un problème technique, la totalité de ce document est repris
dans les Mémoires C 2161, 2162 et 2163 du 13 octobre 2010

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have executed this Agreement.


TRILON BANCORP INC.

By: 
Name: Lisa Chu
Title: VP & Controller

FIRST TORONTO EQUITIES INC.

By: 
Name: Alan Dean
Title: Assistant Secretary

DEXLEIGH CORPORATION

By: 
Name: Brian Lawson
Title: Treasurer

FOR MINISTRY OF CONSUMER AND BUSINESS SERVICES RECEIPT PURPOSES ONLY



Ministry of Consumer and Business Services

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises

Companies and Personal Property Security Branch
393 University Ave Suite 200
Toronto ON M5G 2M2

Direction des compagnies et des sûretés mobilières
393 av., University, bureau 200
Toronto ON M5G 2M2

For Ministry Use Only
À l'usage du ministère seulement
Page/Page 1 of/de 5

Form 1 - Ontario Corporation
Formule 1 - Personnes morales de l'Ontario

Initial Return/Notice of Change/
Rapport initial/Avis de modification
Corporations Information Act/Loi sur les
renseignements exigés des personnes morales

1.	Initial Return Rapport initial	Notice of Change Avis de modification
Business Corporation/ Société par actions	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Not-For-Profit Corporation/ Personne morale sans but lucratif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Please type or print all information in block capital letters using black ink.
Prière de dactylographier les renseignements ou de les écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire.

2. Ontario Corporation Number Numéro matricule de la personne morale en Ontario 001665334	3. Date of Incorporation or Amalgamation/ Date de constitution ou fusion Year/Année Month/Mois Day/Jour 2005 07 01	For Ministry Use Only À l'usage du ministère seulement
--	--	---

4. Corporation Name Including Punctuation/Raison sociale de la personne morale, y compris la ponctuation
TRILON BANCORP INC.

5. Address of Registered or Head Office/Adresse du siège social
c/o / a/s

Street No./N° civique **181** Street Name/Nom de la rue **BAY STREET** Suite/Bureau **300**

Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite)
BROOKFIELD PLACE, PO BOX 762

City/Town/Ville **TORONTO** **ONTARIO, CANADA**

Postal Code/Code postal **M5J 2T3**

For Ministry Use Only/
À l'usage du ministère seulement

This CIA Form 1 submission was accepted for filing by the Companies and Personal Property Security Branch under Request ID 012503283 on 2010/09/09. This CIA Form 1 is not an MCBS ONBIS Report. La présente Formule 1 prescrite par la Loi sur les sociétés par actions a été acceptée par la Direction des compagnies et des sûretés mobilières le 2010/09/09, sous le numéro de référence 012503283. Cette formule n'est pas un rapport issu du SINEO du MSCE.

6. Mailing Address/Adresse postale

Street No./N° civique

Street Name/Nom de la rue Suite/Bureau

Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite)

City/Town/Ville

Province, State/Province, État Country/Pays Postal Code/Code postal

Same as Registered or Head Office/
Même que siège social

Not Applicable/
Ne s'applique pas

7. Language of Preference/Langue préférée English - Anglais French - Français

8. Information on Directors/Officers must be completed on Schedule A as requested. If additional space is required, photocopy Schedule A./Les renseignements sur les administrateurs ou les dirigeants doivent être fournis dans l'Annexe A, tel que demandé. Si vous avez besoin de plus d'espace, vous pouvez photocopier l'Annexe A.

Number of Schedule A(s) submitted/Nombre d'Annexes A présentées **4** (At least one Schedule A must be submitted/Au moins une Annexe A doit être présentée)

9. (Print or type name in full of the person authorizing filing / Dactylographier ou inscrire le prénom et le nom en caractères d'imprimerie de la personne qui autorise l'enregistrement)

I/Je **ELIZA YEUNG**

certify that the information set out herein, is true and correct.
atteste que les renseignements précités sont véridiques et exacts.

Check appropriate box
Cocher la case pertinente

D) Director/Administrateur

O) Officer /Dirigeant

P) Other individual having knowledge of the affairs of the Corporation/Autre personne ayant connaissance des activités de la personne morale

NOTE/REMARQUE: Sections 13 and 14 of the Corporations Information Act provide penalties for making false or misleading statements or omissions. Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des peines en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

FOR MINISTRY OF CONSUMER AND BUSINESS SERVICES RECEIPT PURPOSES ONLY

Form 1 - Ontario Corporation/Formule 1 - Personnes morales de l'Ontario Schedule A/Annexe A

For Ministry Use Only
À l'usage du ministère seulement
Page/Page 2 of/de 5

Please type or print all information in block capital letters using black ink. Prière de dactylographier les renseignements ou de les écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire.	Ontario Corporation Number Numéro matricule de la personne morale en Ontario 001665334	Date of Incorporation or Amalgamation Date de constitution ou fusion Year/Année Month/Mois Day/Jour 2005 07 01
---	--	---

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille SHAH	First Name/Prénom SACHIN	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Untitled) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./ Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection	Year/Année 2007	Month/Mois 04	Day/Jour 02	Date Ceased/ Date de cessation	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
----------------------------------	--------------------	------------------	----------------	-----------------------------------	------------	------------	----------

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

Date Appointed/ Date de nomination	PRESIDENT/PRESIDENT			SECRETARY/SECRETARE			TREASURER/TRESORIER			GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GENERAL			*OTHER/AUTRE		
	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
	2007	04	02												
Date Ceased/ Date de cessation															

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille NOVAKOVIC	First Name/Prénom ALEKS	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Untitled) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./ Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection	Year/Année 2008	Month/Mois 04	Day/Jour 30	Date Ceased/ Date de cessation	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
----------------------------------	--------------------	------------------	----------------	-----------------------------------	------------	------------	----------

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

Date Appointed/ Date de nomination	PRESIDENT/PRESIDENT			SECRETARY/SECRETARE			TREASURER/TRESORIER			GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GENERAL			*OTHER/AUTRE		
	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
Date Ceased/ Date de cessation															

FOR MINISTRY OF CONSUMER AND BUSINESS SERVICES RECEIPT PURPOSES ONLY

Form 1 - Ontario Corporation/Formule 1 - Personnes morales de l'Ontario
Schedule A/Annexe A

For Ministry Use Only
À l'usage du ministère seulement
Page/Page 3 of/de 5

Please type or print all information in block capital letters using black ink. Prière de dactylographier les renseignements ou de les écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire.	Ontario Corporation Number Numéro matricule de la personne morale en Ontario 001665334	Date of Incorporation or Amalgamation Date de constitution ou fusion Year/Année Month/Mois Day/Jour 2005 07 01
---	--	---

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille NOVAKOVIC	First Name/Prénom ALEKS	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	X
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Untitled) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only.)
 Résident canadien (Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Year/Année Month/Mois Day/Jour Date Ceased/ Year/Année Month/Mois Day/Jour
 Date d'élection Date de cessation

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT		SECRETARY/SECRÉTAIRE		TREASURER/TRÉSORIER		GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour
Date Appointed/							
Date de nomination							
Date Ceased/							
Date de cessation							

*OTHER/AUTRE		
Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
2007	05	31

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille JOHNSTON	First Name/Prénom CATHERINE	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE, PO BOX 762		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	X
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Untitled) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only.)
 Résident canadien (Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Year/Année Month/Mois Day/Jour Date Ceased/ Year/Année Month/Mois Day/Jour
 Date d'élection Date de cessation

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT		SECRETARY/SECRÉTAIRE		TREASURER/TRÉSORIER		GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour	Year/Année	Month/Mois Day/Jour
Date Appointed/							
Date de nomination							
Date Ceased/							
Date de cessation							

*OTHER/AUTRE		
Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
2008	06	30
2010	05	31

103830

FOR MINISTRY OF CONSUMER AND BUSINESS SERVICES RECEIPT PURPOSES ONLY

Form 1 - Ontario Corporation/Formule 1 - Personnes morales de l'Ontario
Schedule A/Annexe A

For Ministry Use Only
À l'usage du ministère seulement
Page/Page 4 of/de 5

Please type or print all information in block capital letters using black ink. Prrière de dactylographier les renseignements ou de les écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire.	Ontario Corporation Number Numéro matricule de la personne morale en Ontario 001665334	Date of Incorporation or Amalgamation Date de constitution ou fusion Year/Année Month/Mois Day/Jour 2005 07 01
--	--	---

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille JOHNSTON	First Name/Prénom CATHERINE	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE, PO BOX 762		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Unlisted) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./
Résident canadien (Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection	Year/Année 2008	Month/Mois 06	Day/Jour 30	Date Ceased/ Date de cessation	Year/Année 2010	Month/Mois 05	Day/Jour 31
----------------------------------	--------------------	------------------	----------------	-----------------------------------	--------------------	------------------	----------------

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT	SECRETARY/SECÉTAIRE	TREASURER/TRÉSORIER	GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	OTHER/AUTRE
Year/Année	Year/Année	Year/Année	Year/Année	Year/Année
Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois
Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour
Date Appointed/ Date de nomination	2008 06 30			
Date Ceased/ Date de cessation	2010 05 31			

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille FREEDMAN	First Name/Prénom JOSEPH	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (Veuillez préciser)	
Chair / Président du conseil	
Chair Person / Président du conseil	
Chairman / Président du conseil	
Chairwoman / Présidente du conseil	
Vice-Chair / Vice-président du conseil	
Vice-President / Vice-président	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint	
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint	
Chief Manager / Directeur exécutif	
Executive Director / Directeur administratif	
Managing Director / Administrateur délégué	
Chief Executive Officer / Directeur général	
Chief Financial Officer /	
Agent en chef des finances	
Chief Information Officer /	
Directeur général de l'information	
Chief Operating Officer /	
Administrateur en chef des opérations	
Chief Administrative Officer /	
Directeur général de l'administration	
Comptroller / Contrôleur	
Authorized Signing Officer /	
Signataire autorisé	
Other (Unlisted) / Autre (sans titre)	

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./
Résident canadien (Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection	Year/Année 2006	Month/Mois 12	Day/Jour 30	Date Ceased/ Date de cessation	Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
----------------------------------	--------------------	------------------	----------------	-----------------------------------	------------	------------	----------

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT	SECRETARY/SECÉTAIRE	TREASURER/TRÉSORIER	GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	OTHER/AUTRE
Year/Année	Year/Année	Year/Année	Year/Année	Year/Année
Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois	Month/Mois
Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour	Day/Jour
Date Appointed/ Date de nomination				
Date Ceased/ Date de cessation				

FOR MINISTRY OF CONSUMER AND BUSINESS SERVICES RECEIPT PURPOSES ONLY

Form 1 - Ontario Corporation/Formule 1 - Personnes morales de l'Ontario Schedule A/Annexe A

For Ministry Use Only
À l'usage du ministère seulement
Page/Page 5 of/de 5

Please type or print all information in block capital letters using black ink. Prière de dactylographier les renseignements ou de les écrire en caractères d'imprimerie à l'encre noire.	Ontario Corporation Number Numéro matricule de la personne morale en Ontario 001665334	Date of Incorporation or Amalgamation Date de constitution ou fusion Year/Année Month/Mois Day/Jour 2005 07 01
---	--	---

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille FREEDMAN	First Name/Prénom JOSEPH	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (veuillez préciser)		
Chair / Président du conseil		
Chair Person / Président du conseil		
Chairman / Président du conseil		
Chairwoman / Présidente du conseil		
Vice-Chair / Vice-président du conseil		
Vice-President / Vice-président	X	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint		
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint		
Chief Manager / Directeur exécutif		
Executive Director / Directeur administratif		
Managing Director / Administrateur délégué		
Chief Executive Officer / Directeur général		
Chief Financial Officer /		
Agent en chef des finances		
Chief Information Officer /		
Directeur général de l'information		
Chief Operating Officer /		
Administrateur en chef des opérations		
Chief Administrative Officer /		
Directeur général de l'administration		
Controllor / Contrôleur		
Authorized Signing Officer /		
Signataire autorisé		
Other (Untitled) / Autre (sans titre)		
*OTHER/AUTRE		
Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
2005	07	01

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ Résident canadien YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./ Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection Year/Année Month/Mois Day/Jour Date Ceased/ Date de cessation Year/Année Month/Mois Day/Jour

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT	SECRETARY/SECÉTAIRE	TREASURER/TRÉSORIER	GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	*OTHER/AUTRE
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour
Date Appointed/ Date de nomination				2005 07 01
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour
Date Ceased/ Date de cessation				
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour

DIRECTOR / OFFICER INFORMATION - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS

Full Name and Address for Service/Nom et domicile élu

Last Name/Nom de famille HAAR	First Name/Prénom JEFFREY	Middle Names/Autres prénoms
Street Number/Numéro civique 181	Suite/Bureau 300	
Street Name/Nom de la rue BAY STREET		
Street Name (cont'd)/Nom de la rue (suite) BROOKFIELD PLACE, PO BOX 762		
City/Town/Ville TORONTO		
Province, State/Province, État ONTARIO	Country/Pays CANADA	Postal Code/Code postal M5J 2T3

*OTHER TITLES (Please Specify) *AUTRES TITRES (veuillez préciser)		
Chair / Président du conseil		
Chair Person / Président du conseil		
Chairman / Président du conseil		
Chairwoman / Présidente du conseil		
Vice-Chair / Vice-président du conseil		
Vice-President / Vice-président	X	
Assistant Secretary / Secrétaire adjoint		
Assistant Treasurer / Trésorier adjoint		
Chief Manager / Directeur exécutif		
Executive Director / Directeur administratif		
Managing Director / Administrateur délégué		
Chief Executive Officer / Directeur général		
Chief Financial Officer /		
Agent en chef des finances		
Chief Information Officer /		
Directeur général de l'information		
Chief Operating Officer /		
Administrateur en chef des opérations		
Chief Administrative Officer /		
Directeur général de l'administration		
Controllor / Contrôleur		
Authorized Signing Officer /		
Signataire autorisé		
Other (Untitled) / Autre (sans titre)		
*OTHER/AUTRE		
Year/Année	Month/Mois	Day/Jour
2010	07	30

Director Information/Renseignements relatifs aux administrateurs

Resident Canadian/ Résident canadien YES/OUI NO/NON (Resident Canadian applies to directors of business corporations only./ Résident canadien ne s'applique qu'aux administrateurs de sociétés par actions)

Date Elected/ Date d'élection Year/Année Month/Mois Day/Jour Date Ceased/ Date de cessation Year/Année Month/Mois Day/Jour

Officer Information/Renseignements relatifs aux dirigeants

PRESIDENT/PRÉSIDENT	SECRETARY/SECÉTAIRE	TREASURER/TRÉSORIER	GENERAL MANAGER/ DIRECTEUR GÉNÉRAL	*OTHER/AUTRE
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour
Date Appointed/ Date de nomination	2010 07 30			2010 07 30
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour
Date Ceased/ Date de cessation				
Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour	Year/Année Month/Mois Day/Jour

07200 (03/2002)

Référence de publication: 2010133556/318.

(100143960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

A.N. International 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.260.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59512 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117325/10.

(100133828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117349/10.

(100133899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117347/10.

(100133754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Beim Struwelpeter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 113.252.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117360/10.

(100133901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Aeolos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.686.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010117327/14.

(100133733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (India) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117397/9.

(100133518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (Juliet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117399/9.

(100133538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (Kilo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117401/9.

(100133613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (Lima) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117403/9.

(100133647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (Mike) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117405/9.

(100133700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (Oscar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117409/9.

(100133742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Cofima Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117384/9.

(100133955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Elbblick (November) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 127.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117407/9.

(100133718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Extreme Fitness Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117417/9.

(100133615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Equidem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 57, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.087.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117423/9.

(100133831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Immo Home Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117469/9.

(100133463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Koerlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8387 Koerich, 15, Cité Um Boeschén.
R.C.S. Luxembourg B 38.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117480/9.

(100133458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Lux Kapitalmarkt Management AG, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117495/9.

(100133819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 38.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117546/9.

(100133845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 38.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117547/9.

(100133846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

"Le Passé Simple s.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 110.970.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117765/9.

(100133974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Arina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 74.710.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117779/9.

(100133977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Re-Lux-Tif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 16, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 86.715.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117962/9.

(100134554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117954/10.

(100134528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Qualcount Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010117957/10.

(100134564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Querium Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117958/10.

(100134131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Rose Lila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 131.506.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010117960/10.

(100134110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**ALM Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.640.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118032/14.

(100132883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Royal Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.461.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117965/10.

(100134539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117933/10.

(100134129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Innoplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.
R.C.S. Luxembourg B 145.140.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010117873/10.

(100134109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 68.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 septembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010117875/10.

(100134518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ALM Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 136.640.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118031/14.

(100132880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Morro Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 151.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} septembre 2010.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010117925/11.

(100134573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

**Nagatino Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. German Centre Moscow S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.438.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59398 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117927/11.

(100134560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Alex Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 28, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 80.880.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010118030/11.

(100132824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Benva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 105.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010118036/11.

(100132964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Calliope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 60.993.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117806/10.

(100134535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 13, rue Viaduc.
R.C.S. Luxembourg B 134.589.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117757/10.

(100132937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 13, rue Viaduc.
R.C.S. Luxembourg B 134.589.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117758/10.

(100132938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117760/10.

(100133290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Essia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Natacha Hinaux.

Référence de publication: 2010117837/10.

(100134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Spica S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.430.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2010

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 17/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Sabine Colin, employée privée, domiciliée professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Madame Sonia Still, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010117756/14.

(100133213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Softec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7417 Brouch, 7, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 60.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117755/10.

(100132973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Europressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117841/10.

(100134538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**kdconsult s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117767/10.

(100134557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**DAMOI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.857.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117820/10.

(100134536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.477.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels joints viennent remplacer ceux déjà enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés le 18 juin 2010 sous le numéro L100087229.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010117653/14.

(100132787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

PDL Europe GV Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PDL Europe GV Holdings S.à. r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Grégory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PDL Europe GV Subs S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least threequarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing threequarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, provided that such manager is not participating from Canada.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for matters of up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.2 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.3 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4 The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of Association of the Company having thus been established, the above-named parties have subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

PDL Europe GV Holdings S.à. r.l., represented as stated above, subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately [currency and amount in letters] ([currency and amount in figures]).

Resolutions of the general meeting of the shareholders of the company

Immediately after the incorporation of the Company, the general meetings of the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Stephen George Stewart, born in Toronto, Ontario, Canada, on 4 January 1955 and having his professional address at 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Pietro Longo, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

PDL Europe GV Holdings S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (société à responsabilité limitée), dont le siège social se situe au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg/ Grand-Duché de Luxembourg, le 19 août 2010,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "PDL Europe GV Subs S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil est composé par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et par un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 ci-dessus.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés ainsi qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve d'être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue sauf pour les participations qui viennent du Canada.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, sauf pour des montants inférieurs à cent mille Euros (EUR 100.000). Dans ce cas la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de cet article 9 ne s'appliquent que lorsque la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Lorsque le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre doit être communiqué à chaque associé qui doit signer ladite résolution. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Les dispositions de cet article douze (Art. 12) ne sont applicables que dans le cas où la Société ne compte qu'un (1) associé unique.

12.2. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art.13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir tous les ans le troisième (3^e) mardi du mois de juin à quinze (15.00) heures au siège social de la Société. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir le jour d'après à la même heure et au même endroit.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société de la manière suivante:

PDL Europe GV Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). Le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est alloué au compte de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale ordinaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Stephen George Stewart, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1955, et demeurant professionnellement au 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. M. Hugo Froment, gérant de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - b. M. Pietro Longo, gérant de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 76, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37566. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117534/532.

(100133861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

In the year two thousand and ten, the twenty-third day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held a general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of EuroPRISA Management Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847 (the Company). The Company was

incorporated on 29 September 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1094 of 25 October 2005. The articles have been amended on 28 April 2009 by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1089 of 2 June 2009.

The Meeting is chaired by Gilles Durdu, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Anne-Lise Delfanne, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Natalie Guelfi, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the Shareholders or their representatives or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 125 shares of the Company having a nominal value of EUR 1,000 each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 125,000 are present or represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Complete restatement of the articles of association of the Company so as to reflect the suppression of the restrictions imposed on the directors of the Company as regards their residence, it being understood that as part of such restatement, the corporate object of the Company shall not be amended.

(3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic as director of the Company and discharge.

(4) Appointment of Mr. Ben Penaliggon and Mr. Enrico Baldan as new directors of the Company.

(5) Miscellaneous.

III. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the suppression of the restrictions imposed on the directors of the Company as regards their residence. The Articles shall from now on read as follows:

"Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of EuroPRISA Management Company S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the creation, the administration and the management of EuroPRISA, a mutual investment fund (the Fund) under Luxembourg law and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

4.2. The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties, names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of the Fund's units, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the Fund's assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

4.3. The Company may also manage its own activities on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the law of 20 December 2002 governing collective investment undertakings. The Company may hold a participation in the Fund.

Share Capital -Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 125,000.-(one hundred twenty-five thousand euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1,000.-(one thousand euro) each.

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The majority of the Board of Directors shall be non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full-time in the US.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting. The chairman shall not be resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting shall be held in the UK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director, other than a director who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution shall be effective if signed by a director present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman, by any two other directors or by the secretary of the Board of Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

Notwithstanding the above, the Board of Directors shall not delegate its powers or entrust the daily management of the Company's business to any person who is tax-resident in the US or based full-time in the US.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may

be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. External Auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Monday in May of each year at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require, provided that the Annual General Meeting shall never be held in the UK.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that General Meetings shall never be held in the UK.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholder meetings may be called on not less than eight (8) days prior written notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board. None of the chairman, the secretary and the scrutineer shall be taxresident in the UK nor based full-time in the UK.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the

registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act."

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic of her mandate as director of the Company, effective as of 23 August 2010, and to grant her discharge (quitus) for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Benjamin Penaliggon, born in Chard, England on 8 March 1964, professionally residing at Grand Buildings, 1-3, Strand, London WC2N 5HR, and (ii) Mr Enrico Baldan, born in Dolo, Venezia, Italy on 4 July 1974, residing in 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the Meeting.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de EuroPRISA Management Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847 (la Société). La Société a été constituée le 29 septembre 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1094 du 25 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés le 28 avril 2009 par un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1089 du 2 juin 2009.

L'Assemblée est présidée par Gilles Durdu, Avocat, de résidence à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Anne-Lise Delfanne, juriste, de résidence à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Natalie Guelfi, juriste, de résidence à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et par le notaire soussigné, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il ressort de la liste des présences que toutes les 125 actions de 1.000 EUR chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 125.000 EUR sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée, et peut valablement débattre et adopter des résolutions sur les points de l'agenda reproduit ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) refonte intégrale des statuts de la Société afin d'y refléter la suppression des restrictions imposées aux administrateurs de la Société en ce qui concerne leur résidence, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société ne sera pas modifié;

(3) prise d'acte et acceptation de la démission de Mme Alexandra Dimitrijevic en tant qu'administrateur de la Société et décharge;

(4) nomination de Mr Ben Penalggon et Mr Enrico Baldan en tant que nouveaux administrateurs de la Société; et

(5) divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la suppression des restrictions imposées aux administrateurs en ce qui concerne leur résidence. Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

"Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de EuroPRISA Management Company S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion de EuroPRISA, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le Fonds) et l'émission de certificats ou de confirmations représentant et documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

4.2 La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et aux noms de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires des parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

4.3. La Société peut également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites

tracées par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. La Société peut détenir une participation dans le Fonds.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 125.000,-EUR (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de à 1.000,-EUR (mille euros) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit ne pas être résidente des Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Tout administrateur, autre qu'un administrateur physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le président, par deux autres administrateurs ou par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, le Conseil d'Administration ne doit pas déléguer ses pouvoirs ou confier la gestion journalière de la Société à toute personne fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Contrôle. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2ème lundi du mois de mai à onze heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale Annuelle ne se tienne au Royaume-Uni.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale ne se tienne au Royaume-Uni.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites avec un préavis écrit d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande. Ni le président, ni le secrétaire, ni le scrutateur ne doit être fiscalement résident du ou résider en permanence au Royaume-Uni.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915."

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Mme Alexandra Dimitrijevic en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 23 août 2010, et décide de lui donner décharge (quitus) pour les devoirs accomplis par elle dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur, depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) Mr Benjamin Penaliggon, né le 8 mars 1964 à Chard, Angleterre, demeurant professionnellement au Grand Buildings, 1-3, Strand, Londres, WC2N 5HR et (ii) Mr Enrico Baldan, né le 4 juillet 1974 à Dolo, Venezia, Italie, demeurant professionnellement au 57, rue Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Sans autre mention à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Durdu, A-L. Delfanne, N. Guelfi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37846. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117416/540.

(100133867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

PDL Europe PX Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.191.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PDL Europe PX Holdings S.à. r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Grégory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PDL Europe PX Subs S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Représentation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are

present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Résolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held, provided that such manager is not participating from Canada.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Résolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Représentation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, save for matters of up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), where the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Résolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Résolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Résolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Résolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Résolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Résolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Résolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.2 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.3 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Résolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.4 The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Résolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Résolutions as well as the Shareholders Circular Résolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Résolutions or the Shareholders Circular Résolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of Association of the Company having thus been established, the above-named party has subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

PDL Europe PX Holdings S.à. r.l., represented as stated above, subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-). The contribution

in cash in the aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Résolutions of the general meeting of the shareholders of the company

Immediately after the incorporation of the Company, the general meetings of the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Stephen George Stewart, born in Toronto, Ontario, Canada, on 4 January 1955 and having his professional address at 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Hugo Froment, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Hans de Graaf, companies director, born on 19 April 1950 in Reeuwijk, the Netherlands and residing at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 22, rue JP Brasseur, L1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour d'août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (société à responsabilité limitée), dont le siège social se situe au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg/ Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " PDL Europe PX Subs S.à r.l." (la Société). La

Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil est composé par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et par un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 ci-dessus.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv)

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés ainsi qu'au moins un

(1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve d'être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue sauf pour les participations qui viennent du Canada.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de un (1) gérant de classe A et un

(1) gérant de classe B, sauf pour des montants inférieurs à cent mille Euros (EUR 100,000). Dans ce cas la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de cet article 9 ne s'appliquent que lorsque la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Lorsque le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre doit être communiqué à chaque associé qui doit signer ladite résolution. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors

d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Les dispositions de cet article douze (Art. 12) ne sont applicables que dans le cas où la Société ne compte qu'un (1) associé unique.

12.2. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.3. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.4. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir tous les ans le troisième (3e) mardi du mois de juin à quinze (15) heures au siège social de la Société. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir le jour d'après à la même heure et au même endroit.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque la société compte plus de vingt-cinq (25) associés, le contrôle de la société doit être remis à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés de la société.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société de la manière suivante:

PDL Europe PX Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport agrégé en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). La contribution en numéraire dans le montant agrégé de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est allouée au compte de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale ordinaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Stephen George Stewart, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1955, et demeurant professionnellement au 70 York Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, M5J 1S9, Canada.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Hugo Froment, gérant de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou, France et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - b. Hans de Graaf, gérant de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays Bas et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 22, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37568. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117942/533.

(100134297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Gernest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 14.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091896/10.

(100101920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.954.

Rectificatif concernant le bilan 2006 déposé au RCS le 22.02.2008, réf. L080028648.04

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010096400/16.

(100106814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2010079459/12.

(100090262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Munus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.726.

A l'attention: du conseil de gérance et des associés de la société Munus Holding S.à r.l.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part de la démission de P.A.L. Management Services S.à r.l. de sa fonction de gérant de classe A de la société Munus Holding S.à r.l., effective à compter de ce jour.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

P.A.L. Management Services S.à r.l.

Represented by Céline Pignon / Nathalie Claes

Référence de publication: 2010083113/13.

(100092300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.923.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.535.

Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 23 juin 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juin 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010087100/14.

(100097518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Crescent Court Real Estate S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 92.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 14 avril 2008:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Me Arsène KRONSHAGEN, Mme Tina CARDOSO et Mme Elena TOMASZEWSKI, ainsi que de l'administrateur délégué Mme Elena TOMASZEWSKI jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 29/06/2010.

*Pour CRESCENT COURT REAL ESTATE S.A.**Signatures*

Référence de publication: 2010080960/15.

(100092162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010088297/12.

(100097285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luxincom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 63.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010088195/13.

(100097262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ariadne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.122.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010117352/14.

(100133732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.913.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les informations y relatives ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010088155/15.

(100097639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.
